



SORTIE DE CRISE ET DÉCONFINEMENT : DÉMÊLONS LE VRAI DU FAUX !

Et voilà on se déconfiner ! La communication Groupe du 17 juin ayant semé le trouble sur un certain nombre de points, et au regard de la mise en œuvre très « aléatoire » en fonction des directions, nous vous proposons ce « vrai/faux » pour y voir plus clair.

ON ME DIT QUE LE RETOUR SUR SITE EST «OBLIGATOIRE»

VRAI & FAUX

Lors du CSEE des Centraux Parisiens du 12 juin, La direction avait confirmé avoir préconisé un retour progressif et partiel sur site. Le Gouvernement ayant annulé sa préconisation de télétravail, désormais, les salariés sont invités à revenir sur site quelques jours par semaine. Les salariés en situation de risque et sur justificatif pourront continuer de travailler à distance.

JE PEUX AMÉNAGER MES HORAIRES DE TRAVAIL POUR ÉVITER LES HEURES D'AFFLUENCE DANS LES TRANSPORTS OU SUR LA ROUTE.

Vous avez le droit d'exiger un aménagement de vos horaires de départ et d'arrivée pour privilégier le transport en commun en dehors des heures de pointe, ou la voiture en dehors des bouchons, ou enfin l'utilisation de moyens de déplacements "alternatifs" vélos, trottinettes...



VRAI

À noter que les travaux sur les RER A et E (mais également sur le C et d'autres lignes SNCF) cet été vont particulièrement impacter les déplacements vers les immeubles des centraux. Discutez-en avec votre manager.

JE DOIS TOUJOURS GARDER MES ENFANTS. JE PEUX RESTER EN TÉLÉTRAVAIL.

VRAI & FAUX

Jusqu'aux vacances scolaires, les parents avec gardes d'enfants ne pouvant être accueillis dans des établissements sont toujours dispensés de retourner sur site, moyennant justificatif. Néanmoins, les mesures gouvernementales pour les gardes d'enfant en lien avec le COVID se terminent le 30 juin. Vous devrez certainement vous organiser pour la garde de vos enfants durant l'été.

NOS CONGÈS DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT PRIS EN JUILLET ET EN AOÛT.

VRAI & FAUX

Les règles habituelles sur la pose des congés payés s'appliquent. Vous devez impérativement poser 15 jours de congés payés dont 10 consécutifs entre le 1er juin et le 31 octobre. Vous adressez votre demande à votre manager. Au regard des besoins du services, il peut vous les refuser aux dates choisies et vous demander d'en privilégier d'autres.

VRAI & FAUX

J'AI DÉJÀ UNE RÉSERVATION. MON MANAGER EST OBLIGÉ DE L'ACCEPTER.

La direction a demandé au manager d'accepter les congés des salariés qui pourraient justifier d'une réservation (location, hôtel, vol, ...). Toutefois, nous vous conseillons d'attendre la validation de vos congés avant de réserver.



VRAI

LE PORT DU MASQUE N'EST PAS OBLIGATOIRE DANS LES BUREAUX.

Le port du masque à votre bureau n'est plus obligatoire mais "recommandé". Le masque est obligatoire dès que vous êtes dans les parties communes de l'entreprise (Ascenseur, couloir, ...)

C'EST LA DIRECTION QUI FOURNIT LES MASQUES DE PROTECTIONS

Dès votre arrivée sur site, vous pourrez retirer un set qui comprend 10 masques en tissu lavables et 50 masques en papier jetables.

VRAI & FAUX

NOUS DEVRONS RÉSERVER DES CRÉNEAUX HORAIRES POUR ALLER MANGER À LA CAFÉTÉRIA.

Un nouvel outil a été déployé pour signaler son statut et réserver les créneaux aux cafétérias. Nous espérons que cet outil sera efficace pour gérer les flux de personne. Signalez-nous tout dysfonctionnement éventuel.

VRAI & FAUX

JE N'AI PLUS LE DROIT DE PASSER AUX TICKETS RESTAURANTS

Depuis la crise sanitaire, la direction a effectivement gelé le passage aux tickets restaurants, craignant un trop grand abandon des cantines dans un futur proche. Nous re-demanderons néanmoins à la direction de réouvrir cette possibilité au plus tôt.

MON MANAGER VEUT REVOIR MES OBJECTIFS. IL PEUT LE FAIRE.

VRAI & FAUX

Le manager peut et doit discuter des objectifs avec les membres de son équipe. La direction a demandé aux managers de fixer des objectifs en adéquation avec la crise et ses conséquences. Ceux-ci ne doivent pas être irréalistes et inaccessibles.

Des questions ? Des difficultés inattendues relatives au retour sur site ? Des suggestions ?

Faites-nous vos retours afin que nous puissions faire le nécessaire auprès de la direction.



En effet, nous continuons à nous battre et à oeuvrer auprès de la direction, dans les instances représentatives du personnel, pour résoudre différents irritants : gel des demandes des tickets restaurants, collègues en difficultés avec gardes d'enfants ou avec personnes sensibles à domicile, quarantaines au retour de l'étranger sans possibilité de télétravailler, etc...

3 BONNES RAISONS DE NOUS REJOINDRE

1. Je bénéficie d'informations privilégiées
2. Je soutiens le travail et l'engagement des équipes CFDT
3. J'accède à des services utiles : hotline, assistance juridique...

